

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2011066CS0105**

Comité Syndical du 7 mars 2011

**Date de convocation : 24 février 2011
Date d'affichage : 7 mars 2011**

OBJET : Annulation des titres n°1564, 1565 et 1566 émis le 12 octobre 2009.

L'an deux mille onze, le sept du mois de mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Monsieur Jean-François HARDY.

| | |
|---|-----|
| Nombre total de délégués (*) :..... | 104 |
| Quorum : | 53 |
| Nombre de délégués présents au moment du vote : | 65 |
| Nombre de procurations au moment du vote :..... | 6 |

(*) *Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Rouillet-Saint Estèphe).*

Le Président

Propose à Monsieur Jean-Pierre COMPAIN, 3^{ème} Vice-Président délégué, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Jean-Pierre COMPAIN :

Expose :

- Que le 12 octobre 2009 le SDEG 16 avait émis 3 titres de recette relatifs à l'application de pénalités de retard à l'encontre de la Société SAS INEO RESEAUX CENTRE OUEST, à savoir :
 - titre n°1564 d'un montant de 78 000 € ;
 - titre n°1565 d'un montant de 42 750€ ;
 - titre n°1566 d'un montant de 22 200 €.

- Que ces titres ont fait l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers par la Société SAS INEO RESEAUX CENTRE OUEST. Considérant que ladite Société dont l'Agence locale est située à Soyaux n'a plus, depuis le 1^{er} janvier 2010, aucun marché de travaux avec le SDEG 16 et que, cette situation pourrait la mettre en grande difficulté et la conduire, éventuellement, à la fermeture, mettant ainsi en péril près de quarante emplois.

Propose :

- D'annuler les titres n°1564, 1565 et 1566 émis le 12 octobre 2009.
- D'abandonner les poursuites en cours.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**66 voix pour
0 voix contre
5 abstentions**

- Décide :

- o D'annuler les titres n°1564, 1565 et 1566 émis le 12 octobre 2009 sur l'exercice 2009.
 - o D'abandonner les poursuites en cours.
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.